



CUERS

Note de Synthèse

Du Budget Primitif 2026

Séance du Conseil Municipal

23 avril 2026

SOMMAIRE

- *Le cadre juridique..... Page 4*
- *Fonctionnement : Synthèse..... page 10*
- *Investissement : Synthèse..... page 14*
- *La dette page 18*
- *Infos clés page 22*
- *Les budgets annexes..... page 23*



LE CADRE JURIDIQUE

L'essentiel

Le cadre juridique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.

Ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet.

La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise, notamment, que :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

Le cadre juridique

Ainsi, le budget primitif 2026 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 2 avril 2026;
- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;
- L'incorporation des restes à réaliser de 2025.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux. Pour 2026, le Conseil Municipal l'examinera le 23 avril 2026.

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Cuers vote son budget par chapitre et opération. Mais, en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou Décisions Modificatives** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Cuers a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

Le cadre juridique

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent, chacune, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

Le cadre juridique

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette (capital) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve, aussi, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les opérations réelles :

- se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre :

- exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Rappel du cadre : Les orientations budgétaires pour 2026

Le Budget Primitif 2026 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services
- Augmentation des dépenses de personnel contenue
- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement
- Recherche de financements externes (subventions versées)

Et

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.**



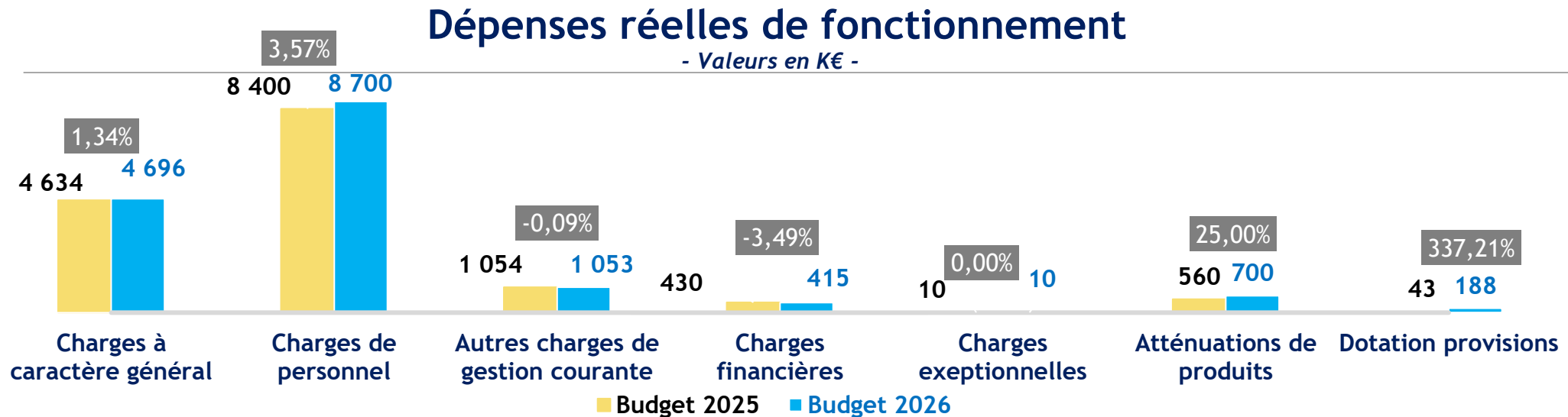
LES GRANDS EQUILIBRES

Quelques chiffres

Synthèse : Section de fonctionnement dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 696 990,00€
012	Charges de personnel	8 700 000,00€
014	Atténuations de produits	700 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	4 763 960,54€
042/68	Opération d'ordre	3 850 000,00€
65	Autres charges de gestion courante	1 053 000,00€
66	Charges financières	415 000€
67	Charges exceptionnelles	10 000,00€
68	Dotation provisions	188 000,00€
TOTAL		24 376 950,54€

De Budget à Budget...



Maitrise de nos charges à caractère général tout en offrant un accueil périscolaire et méridien agréé et de qualité des écoles maternelles et primaires élémentaires
Hausse mécanique de la masse salariale pour 2026 à savoir et pour l'essentiel, Glissement vieillesse et technicité GVT, mais également aux décisions nationales ou régionales (hausse des cotisations patronales notamment des retraites, l'instauration du versement mobilité régional et rural, la mise en place de l'indemnité différentielles suite à l'augmentation du smic, la participation obligatoire dans le cadre de la protection sociale complémentaire, le versement du forfait mobilités durables, et enfin notre politique RH de lutte contre les bas salaires et contre la précarité.

Maitrise des autres charges de gestion courante tout en préservant le versement de la subvention de la ville au CCAS de 520k€.

Baisse de nos charges financières en lien avec nos emprunts en cours.

Hausse des atténuations de produits ce poste est lié au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU. la ville étant carencée suite au non-respect des plans triennaux des années 2010, nous devons payer les pénalités et majoration estimé à 500 000€. Pour autant, la ville gèrera la pénalité SRU dans ce mandat en y fléchant certaines dépenses déductibles de la pénalité afin que la pénalité soit utile aux investissements cuersois et non versée à l'Etat.

Ajustement de nos provisions pour risques contentieux

Synthèse : Section de fonctionnement recettes

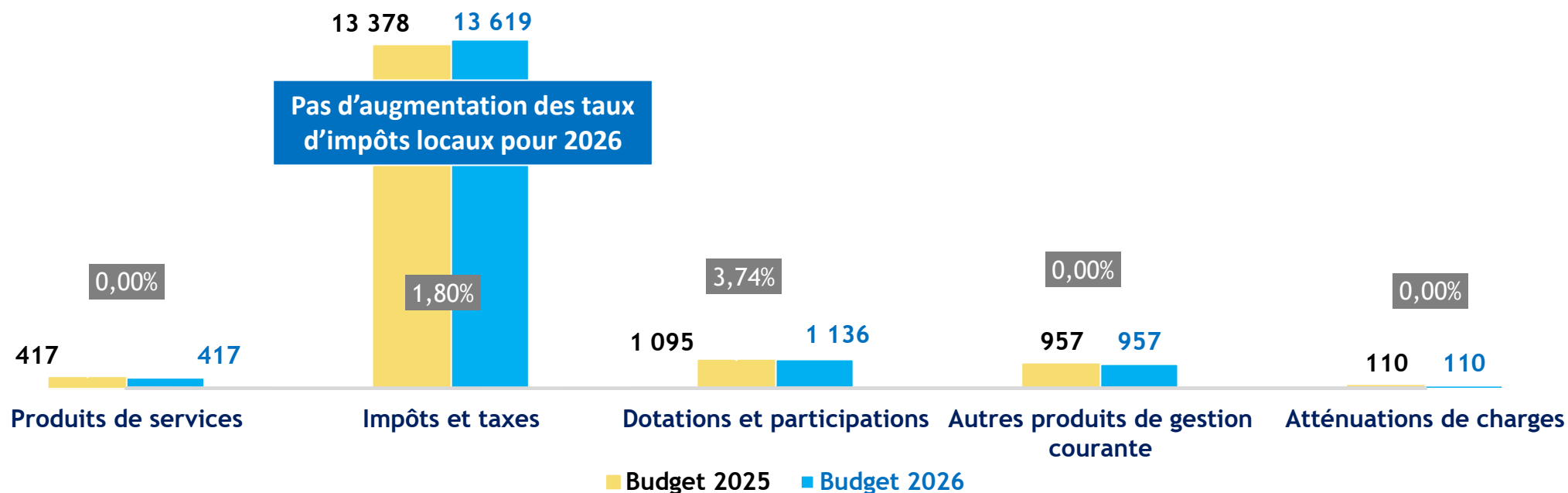
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
002	Résultat reporté	7 017 552,54€
013	Atténuations de charges	110 000,00€
042	Opération d'ordre	1 120 000,00€
70	Produits de services	417 000,00€
73	Impôts et taxes	13 619 398,00€
74	Dotations et participations	1 136 000,00€
75	Autres produits de gestion courante	957 000,00€
TOTAL		24 376 950,54€

De Budget à Budget

Objectif :
Optimisation des recettes

Recettes réelles de fonctionnement

- Valeurs en K€ -



Hausse mécanique des Impôts et taxes : estimation à 1,80% par rapport au BP 2025. **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2026.**

Hausse des dotations et participations : Ajustement de la dotation forfaitaire.

Synthèse : Section d'investissement dépenses

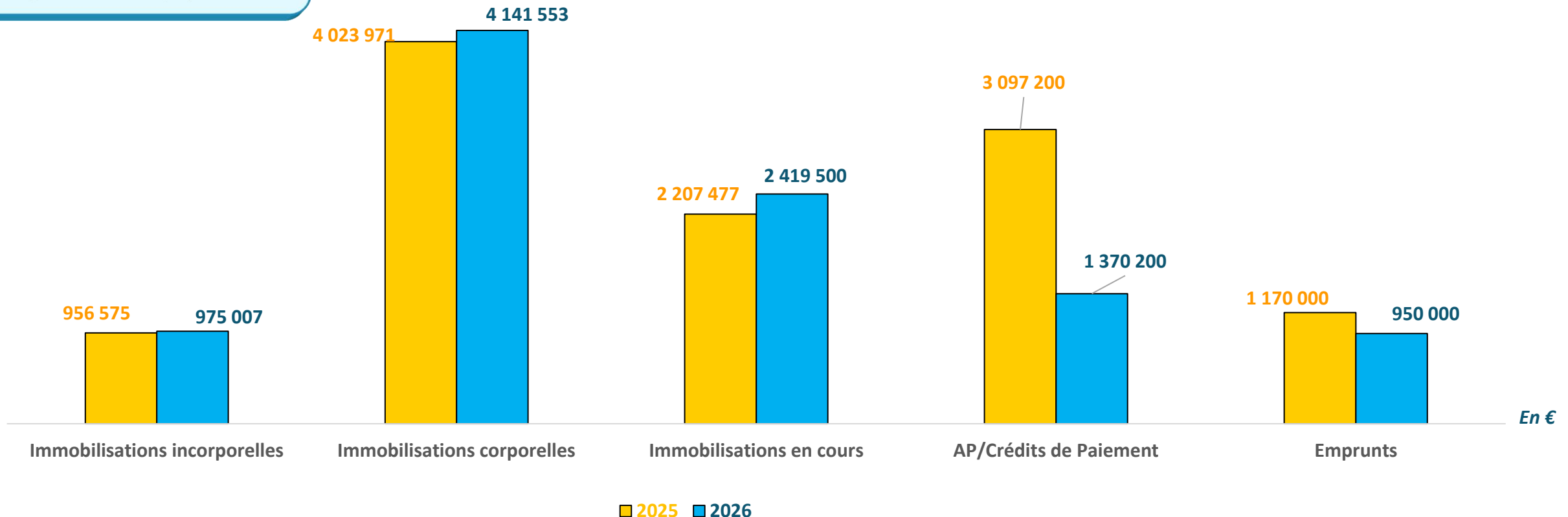


CHAPITRE & CREDIT DE PAIEMENT	LIBELLE	BP 2026	RESTES A REALISER	TOTAL 2026
001	Résultat repoté	2 114 835,51€		2 114 835,51€
040	Opération d'ordre	1 120 000,00€		1 120 000,00€
041	Opérations patrimoniales	475 000,00€		475 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	950 000,00€		950 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	975 007,24€	67 985,88€	1 042 993,12€
204	Subvention d'équipement	216 000,00€	3 756,00€	219 756,00€
21	Immobilisations corporelles	4 141 553,30€	335 609,45€	4 477 162,75€
23	Immobilisations en cours	2 419 500,00€	787 530,02€	3 207 030,02€
APCP2201	Travaux de Voiries	460 000,00€		460 000,00€
APCP2205	Travaux de restructuration du complexe sportif Rocofort	45 500,00€		45 500,00€
APCP2209	Travaux d'accessibilité	40 000,00€		40 000,00€
APCP2303	Travaux de Performance énergétique	670 000,00€		670 000,00€
APCP2401	OPAH	64 700,00€		64 700,00€
APCP2502	Parkings	50 000,00€		50 000,00€
APCP2501	Cimetière	40 000,00€		40 000,00€
45411	Opérations sous mandat	250 000,00€		250 000,00€
TOTAL		14 032 096,05€	1 194 881,35€	15 226 977,40€

De Budget à Budget...

Dépenses réelles d'investissement *

Objectif :
Poursuite de notre
programme d'équipement



Programme d'investissement 2026

Programme d'équipement AP/CP 2026 :

- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public : 670 000€
- Travaux de voirie : 670 000€
- OPAH 64 700€
- Parkings : 50 000 €
- Poursuite de l'opération sur le complexe sportif Rocofort : 45 500€
- ADAP : 40 000€
- Travaux au cimetière : 40 000 €

Programme d'investissement 2026



Programme d'équipement Hors AP/CP 2026

- Poursuite de la réhabilitation de la cuisine centrale : 500 000 €
- Achat terrain site des Peireguins à l'EPF 400 000 € pour la construction de la nouvelle gendarmerie
- Aménagement de la place François Bernard : 270 000€
- Péril Téron : 250 000 €
- Travaux dans les bâtiments : 141 000 €
- Véhicule et accessoires Espace Vert : 125 000€
- Participation Rond-point RN97 : 116 000 €
- Avenue Hourcade travaux au niveau de la pharmacie : 80 000 €
- Travaux d'enrobés : 132 000 € - Rue J.F Siri (72 000 €) – Chemin des Veys (60 000 €)
- Réhabilitations des toilettes publiques au boulodrome : 70 000 €
- Menuiseries 3^{ème} tranche Ecole Marcel Pagnol : 60 000€
- Plantations arbres : 40 000€
- Fourniture et pose climatisation /chauffage au cinéma : 40 000 €
- Désamiantage du local sous la tribune du gymnase : 40 000 €
- Etanchéité toiture terrasse de l'école Marcel Pagnol : 31 000 €
- Reprise de l'étanchéité de la toiture du gymnase : 30 000 €

La dette : Focus

ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2026

(Budget principal et budgets annexes)

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 542 620 €	3,10 %	13 ans et 11 mois	7 ans et 8 mois	16

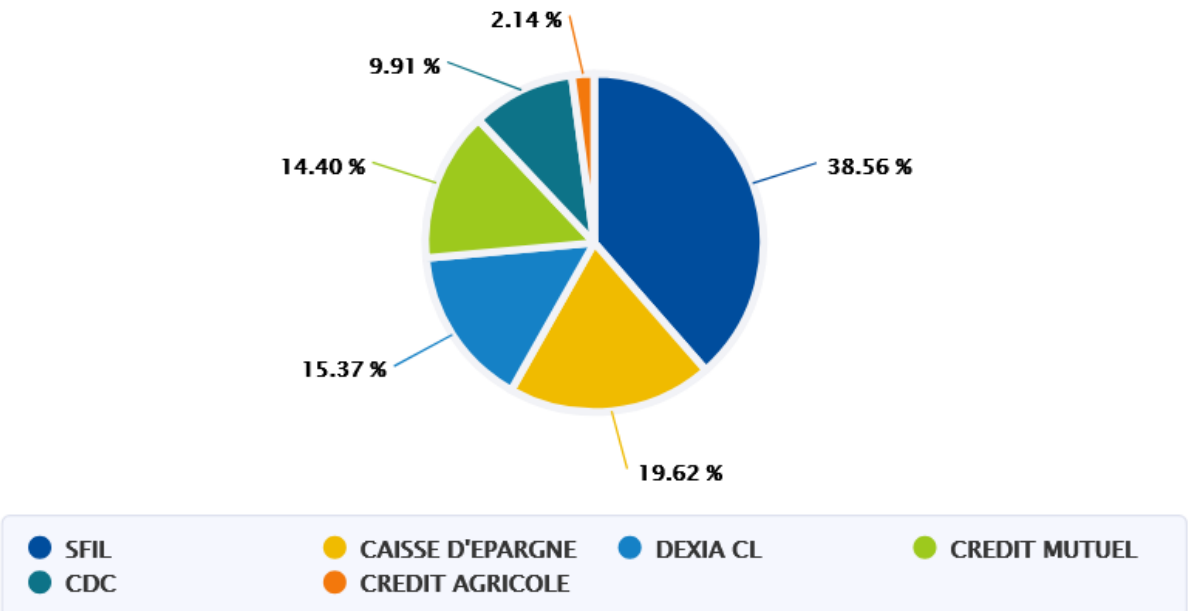
Au 01/01/26, notre encours de 13,5 M€ prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (11 emprunts), pour le budget du service de l'eau (2 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (3 emprunts).

Structure de la dette par prêteur

Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 222 291,83€	38,56%
CAISSE D'EPARGNE	2 657 301,51€	19,62%
DEXIA CL	2 081 700,11€	15,37%
CREDIT MUTUEL	1 950 000,00€	14,40%
CAISSE DES DEPOTS	1 341 888,58€	9,91%
CREDIT AGRICOLE	289 437,53€	2,14%
Ensemble des prêteurs	13 542 619,56€	100,00%

Répartition par prêteur



Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre six établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

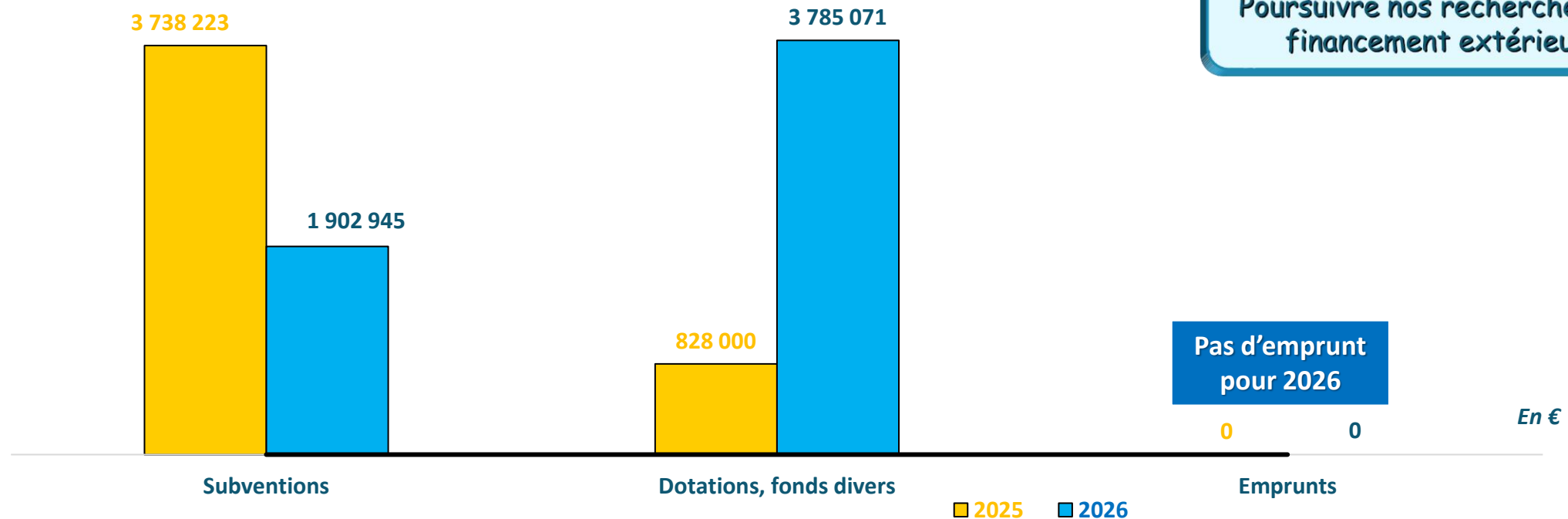
Synthèse : Section d'investissement recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026	RESTES A REALISER	TOTAL 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	4 763 960,54€		4 763 960,54€
040/28	Opération d'ordre	3 850 000,00€		3 850 000,00€
10	Dotations, fonds divers	3 785 071,09€		3 785 071,09€
13	Subventions d'investissement		1 902 945,77€	1 902 945,77€
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€		0,00€
024	Produits de cessions d'immobilisations	200 000,00€		200 000,00€
041	Opérations patrimoniales	475 000,00€		475 000,00€
45512	Opération sous mandat	250 000,00€		250 000,00€
TOTAL		13 324 031,63€	1 902 945,77€	15 226 977,40€

De Budget à Budget...

Recettes réelles d'investissement *

Objectif :
Poursuivre nos recherches de
financement extérieur



Subventions : Restes à réaliser des subventions notifiées

Dotations, fonds divers : Versement du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) de nos investissements de 2024 estimé à 2 278k€ et Excédent de fonctionnement capitalisé 1 406 k€ .

Pas d'emprunt pour 2026

Infos clés

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services
- Augmentation des dépenses de personnel contenue
- Soutien financier au monde associatif
- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement
- Recherche de financements externes (subventions versées)

Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.



LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'eau 2026

BP 2026 Service de l'Eau

- Exploitation -



EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	34 355,00€	002	Résultat reporté	644 958,67€
	012	Charges de personnel	45 000,00€	042	Opération d'ordre	28 100,00€
	65	Autres charges de gestion courante	5 000,00€	70	Produits de services	420 000,00€
	66	Charges financières	15 000,00€			
	67	Charges exceptionnelles	10 000,00€			
	042	Opération d'ordre	148 000,00€			
	Virement à la section d'investissement		835 703,67€			
	TOTAL		1 093 058,67€	TOTAL		1 093 058,67€

BP 2025 Service de l'Eau

- Investissement -



INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	155 907,14€	021	Virement de la section d'investissement	835 703,67€
	16	Emprunts et dettes assimilées	51 500,00€			
	20	Immobilisations incorporelles*	143 057,45€			
	21	Immobilisations corporelles*	949 297,00€	10	Dotations, fonds divers	558 343,09€
	23	Immobilisations en cours	78 903,67€	13	Subventions d'investissement*	12 718,50€
	040	Opération d'ordre	28 100,00€	040	Opération d'ordre	148 000,00€
	041	Opération patrimoniale	3 963,00€	041	Opération patrimoniale	3 963,00€
	TOTAL		1 410 728,26€	TOTAL		1 410 728,26€

*dont un montant de Reste à réaliser de 267 154 ,45€ en dépense et de 12 718,50€ en recette

Programme d'investissement BP 2026 Service de l'EAU



Pour l'essentiel :

- Renouvellement du réseau rue des deux frères Paulet : 190 000 €
- Renouvellement des canalisations rue Denfert Rochereau: 120 000€
- Renouvellement des canalisations place François Bernard : 80 000€
- Renouvellement des canalisations chemin des Caroubiers : 70 000€
- Continuation des travaux au réservoir de la Foux :
 - ✓ 1ère phase de remplacement des ouvrants : 40 000 €
 - ✓ renouvellement des canalisations d'eau du réservoir n°1 : 55 000 €
 - ✓ remplacement du portail : 5 000 €
- Un plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux : 20 000 €
- Création d'un skid à pression régulé au surpresseur de la Pouverine : 25 000 €
- Diagnostic des deux forages de la Foux et de Valcros : 20 000 €

L'essentiel pour le BP 2026 Service de l'Eau

Le budget annexe du service de l'eau :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **1 055 301,76 €**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **155 907,14 €**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **410 343,09€**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **410 343,09 €**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, soit un excédent de **1 055 301,76 €**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **644 958,67 €**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **410 343,09€**

Le Budget 2026 s'équilibre en recette et en dépense en section de fonctionnement à **1 093 058,67€** et en section d'investissement à **1 410 728,26€** soit un total de **2 503 786,93€**.



LES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe service de l'assainissement 2026

BP 2026 Service de l'Assainissement - Exploitation -



EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES		
	011	Charges à caractère général	39 800,00€	002	Résultat reporté	484 349,31€
	012	Charges de personnel	51 000,00€	042	Opération d'ordre	25 000,00€
	65	Autres charges de gestion courante	2 000,00€	70	Produits de services	225 000,00€
	66	Charges financières	12 000,00€			
	67	Charges exceptionnelles	5 000,00€			
	042	Opération d'ordre	157 000,00€			
	Virement à la section d'investissement		467 549,31€			
	TOTAL		734 349,31€	TOTAL		734 349,31€

BP 2026 Service de l'Assainissement - Investissement -



INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	001	Résultat reporté	225 597,52€	021	Virement de la section d'investissement	467 549,31€
	16	Emprunts et dettes assimilées	63 000,00€			
	20	Immobilisations incorporelles	15 000,00€			
	21	Immobilisations corporelles*	695 586,51€	10	Dotations, fonds divers	286 651,72€
	23	Immobilisations en cours	10 000,00€	13	Subventions d'investissement*	122 983,00€
	040	Opération d'ordre	25 000,00€	040	Opération d'ordre	157 000,00€
	041	Opération patrimoniale	2 615,00€	041	Opération patrimoniale	2 615,00€
	TOTAL		1 036 799,03€	TOTAL		1 036 799,03€

*dont un montant de Reste à réaliser de 184 037,20€ en dépense et de 122 983€ en recette

Programme d'investissement BP 2026 Service de l'Assainissement



Pour l'essentiel :

- Renouvellement canalisation Rue des deux frères Paulet : 120 000 €
- Chemisage avenue Frédéric Mistral: 100 000 €
- Renouvellement des canalisations rue Denfert Rochereau: 60 000€
- Renouvellement des canalisations place François Bernard : 40 000€
- Etanchéité de 22 regards avenue Gambetta : 25 000 €
- Réhabilitation STEP :
 - Mise au du canal de sortie : 30 000 €
 - Remplacement du débitmètre de recirculation : 10 000 €

L'essentiel pour le BP 2026

Service de l'Assainissement

Le budget annexe du service de l'assainissement :

Ce budget est en délégation de service public avec la société Veolia depuis le 01/01/2022.

Depuis le 01/01/2022, ce budget est assujetti à la TVA et s'articule en HT.

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2024 fait ressortir les résultats suivants :

- un résultat (excédent) de la section d'exploitation de **771 001,03 €**
- un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de **225 597,52 €**
- un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de **286 651,72 €**

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de **286 651,72 €**, il est proposé d'affecter le résultat prévisionnel de la section d'exploitation de l'exercice 2024, soit un excédent de **771 001,03 €**, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : **484 349,31 €**
- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **286 651,72 €**

Le Budget 2026 s'équilibre en recette et en dépense en section d'exploitation à **734 349,31€** et en section d'investissement à **1 036 799,03€** soit un total de **1 771 148,34€**.



**“ Faire toujours plus et mieux
pour
Cuers et les Cuersois”**

